



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30/01/04**

**Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du  
Poitou-Charentes - Exercices 1993 à 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12 janvier 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 3 février 2004

[\[Annexe\]](#)

Président :  
**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.  
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Nathalie BEGUIER, M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30/01/04**

**Information - C-20040000**

**INFORMATION DU MAIRE**

**Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du Poitou-Charentes - Exercices 1993 à 2000**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Vu le code des juridictions financières, notamment les articles L. 241-1 à L. 241-15, ainsi que l'article R. 241-17,

Vu la lettre de Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes de Poitou-Charentes du 18 janvier 2004 et le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du Poitou-Charentes du 13 novembre 2003,

Vu la réponse du 5 janvier 2004 de Monsieur le Maire,

Considérant que, conformément au code des juridictions financières, les articles L. 241-11 et R. 241-17 stipulent que le rapport sus-mentionné, accompagné de la réponse du maire, doivent être communiqués à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion et donner lieu à un débat relatif au rapport définitif sur la gestion de la Ville de Niort arrêté par la Chambre Régionale des Comptes de Poitou-Charentes du 13 novembre 2003.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la communication et du débat relatifs au rapport définitif sur la gestion de la Ville de Niort arrêté par la Chambre Régionale des Comptes de Poitou-Charentes (exercices 1993 à 2002).

[Ordre du jour](#)